



SOCIÉTÉ

Le ministre de l'Éducation vole au secours du latin

Dans une circulaire, il ouvre la possibilité d'augmenter les horaires, tandis qu'un rapport sur les langues anciennes est attendu.

CAROLINE BEYER  @BeyerCaroline

ÉDUCATION Un essai qu'il faudra transformer. C'est ainsi que les professeurs de latin et de grec, et autres défenseurs des langues anciennes, accueillent la circulaire sur « l'enseignement facultatif des langues et cultures de l'Antiquité », publiée le 24 janvier. « Cet enseignement peut apporter un soutien précieux à [la] maîtrise des savoirs fondamentaux de la langue française », martèle le texte signé par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Une circulaire qui ouvre la possibilité d'augmenter les horaires en latin et grec, sans pour autant rompre totalement avec la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem qui a privé le latin de son statut de discipline à part entière.

Depuis le décret du 19 mai 2015, outre un abaissement du volume d'heures proposé de la 5^e à la 3^e (- 40 %), cet enseignement optionnel ne bénéficie plus d'un horaire « fléché ». Autrement dit, il est soumis à la bonne volonté du chef d'établissement qui, pour le proposer, pioche dans sa dotation horaire (trois heures hebdomadaires par classe, depuis la réforme Vallaud-Belkacem). Et doit arbitrer entre les dédoublements de classes en langues vivantes, en sciences, l'accompagnement personnalisé des élèves... et les langues anciennes. « Les arbitrages se font rarement en faveur du latin et du grec », résume Robert Delord, président de l'association Arrête ton char, dédiée aux langues anciennes. Preuve de la tension autour de ces arbitrages, la réaction du secrétaire général du Syndicat des personnels de direction (SNPDEN), après la parution de la circulaire. Philippe Tournier y voit « la caricature de lobbying disciplinaire égoïste prêt à supprimer les dédoublements des autres pour se créer des

groupes supplémentaires », et juge que le texte est « sans valeur ». « L'Hôpital qui se moque de la Charité ! », réplique Robert Delord en avançant le chiffre de 6 000 latinistes en moins depuis la réforme. Ils sont aujourd'hui 470 000 environ, mais les effectifs se maintiennent bien mieux dans le privé (20 % des élèves) que dans le public (15 %). Car les options « latin » et « grec » permettent aux collèges de se démarquer. « La baisse du niveau en français est effroyable, en vocabulaire, en compréhension écrite et orale. Et ce n'est pas avec les horaires ridicules attribués au français que les choses font s'arranger », ajoute Robert Delord, professeur de lettres classiques, dans un établissement défavorisé de l'académie de Grenoble où « le latin a toute sa place ».

« Des disciplines à part entière »

Depuis la réforme du collège, un élève de 5^e a, chaque semaine, 4 h 30 de français, 5 h 30 de langues vivantes et 4 heures d'EPS. Le bon équilibre ? Au Snalc, syndicat d'enseignants fortement attaché aux langues anciennes, on salue le signe envoyé par le ministre. « Le latin et le grec doivent maintenant redevenir des disciplines à part entière », précise Albert-Jean Mougin, son vice-président. Et leur enseignement doit être dispensé par des professeurs de lettres classiques et modernes, ajoute-t-il. Dans le cas contraire, on risque de glisser vers un enseignement de culture et non de langues. » C'est avec impatience qu'il attend le rapport sur l'enseignement des langues anciennes commandé cet été par le ministre de l'Éducation. Son auteur, l'inspecteur général Pascal Charvet, linguiste, helléniste et traducteur, s'était vivement opposé à la réforme du collège. ■